



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

- ▶ Présents : 14
- ▶ Votants : 14
- ▶ Quorum atteint

Date d'affichage de la convocation : 21/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° BC / 09 / 2023
Séance du 27 / 03 / 2023

Le 27 mars 2023 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 21 mars 2023 - s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal à Saint-Frégant, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian		X	
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUÉS	BÉLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélié	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUONEUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Pascal KERBOUL

RH : abattoir - création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Le tableau des emplois du service de l'abattoir comprend 5,5 postes permanents en équivalent temps plein.

Depuis le 1^{er} février 2023, l'abattoir fonctionne avec quatre agents employés en contrat à durée indéterminée de droit privé (un responsable et 3 ouvriers d'abattage).

Compte tenu de son activité, le service doit également faire appel à des intérimaires.

Si l'emploi d'intérimaires comporte une certaine souplesse, il peut également être source de difficultés, puisque l'engagement correspond à des missions courtes, avec le risque de ne pouvoir recourir aux mêmes personnes, déjà formées.

Afin de limiter ce risque, il est proposé de créer, à titre expérimental, un poste non permanent d'ouvrier abattage, pour accroissement temporaire d'activité, qui a vocation à engager un agent employé à ce jour via une agence d'intérim.

La Présidente propose à l'assemblée délibérante de créer l'emploi mentionné à compter du 1^{er} avril 2023, pour une période de 6 mois, et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Décision : Adoption à l'unanimité

La Présidente
Claudie BALCON



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

- ▶ Présents : 14
- ▶ Votants : 14
- ▶ Quorum atteint

Date d'affichage de la convocation : 21/03/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DELIBERATION N° BC / 10 / 2023
 Séance du 27 / 03 / 2023**

Le 27 mars 2023 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 21 mars 2023 - s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal à Saint-Frégant, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian		X	
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUÉS	BÊLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélié	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAQUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Pascal KERBOUL

**DSIL 2023 : Opération de renouvellement du réseau eaux usées
 sur la commune de Plounéour-Brignogan-Plages**

Le schéma directeur d'assainissement et le programme pluri annuel d'investissement qui seront proposés à l'approbation du conseil communautaire le 22/03/2023 priorisent les travaux sur les différents systèmes d'assainissement.

La station d'épuration de Plounéour-Brignogan-Plages est en surcharge hydraulique en période de nappe haute. Par ailleurs, elle est fortement impactée par les épisodes pluvieux.

Au programme 2023, sont inscrits :

- 3 chantiers de renouvellement en tranchée ouverte sur des secteurs dits prioritaires (333 m de canalisations et 15 branchements).
- Un contrôle de tests à la fumée sur un bassin identifié en apport d'eaux météoriques

Cette prestation, estimée à 217 238 €HT, est éligible au titre de la mise aux normes et sécurisation des équipements publics du dispositif Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) mis en place par l'Etat.

Le bureau communautaire est invité à autoriser la Présidente à solliciter une demande de financement de 50 % du montant global de l'opération de renouvellement du réseau d'eaux usées sur la commune de Plounéour-Brignogan-Plages dans le cadre du dispositif DSIL.

Décision : Adoption à l'unanimité

La Présidente
 Claudie BALCON



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

- ▶ Présents : 14
- ▶ Votants : 14
- ▶ Quorum atteint

Date d'affichage de la convocation : 21/03/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DELIBERATION N° BC / 11 / 2023
 Séance du 27 / 03 / 2023**

Le 27 mars 2023 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 21 mars 2023 - s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal à Saint-Frégant, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian		X	
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÊLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Pascal KERBOUL

FONDS VERT : demande de financement d'un Modecom

Afin de mesurer l'impact des différentes orientations en matière de collecte, de prévention et de tri des déchets, les EPCI disposent de différents indicateurs, comme le suivi des tonnages collectés en Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), en collectes sélectives et en déchèteries, le suivi des caractérisations des emballages recyclables.

Cependant, ces indicateurs donnent des informations quantitatives mais ne répondent pas aux questions qualitatives sur ce qui reste dans les OMR.

La réalisation d'un MODECOM permet d'identifier les déchets valorisables contenus dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).

Déjà réalisé en 2020, avant la mise en place du G4DEC et l'extension des consignes de tri, un nouveau MODECOM est aujourd'hui nécessaire afin de mesurer l'incidence des actions menées.

Cette prestation, estimée à 8 500 € HT, est éligible au titre du soutien au tri à la source et à la calorisation des déchets du dispositif « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (Fonds vert) mis en place par l'Etat

Le bureau communautaire est invité à autoriser la Présidente à solliciter une demande de financement de 70 % du montant global de réalisation d'un Modecom dans le cadre du dispositif « Fonds Vert ».

Décision : Adoption à l'unanimité

**La Présidente
 Claudie BALCON**